

ZP5329

POLICE DES HAUTS-PAYS

DOUR – HENSIES – HONNELLES - QUIEVRAIN

AVIS

CONSEIL DE POLICE DU 25 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 juin 2022
2. Budget 2022 – Approbation par le Gouverneur – Information
3. Situation de caisse pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 – Information
4. Comptes 2013 – Approbation
5. Comptes 2014 – Approbation
6. Budget 2022 – Modification budgétaire n° 1 – Approbation
7. Versement d'un subside au Comité d'actions sociales – Approbation
8. Déclassement de matériel informatique – Approbation
9. Marchés publics – Accords-cadres – Approbation
 - 9.1. Marchés publics divers à financer au service ordinaire
 - 9.2. Création, distribution et gestion de chèques-repas électroniques
 - 9.3. Acquisition de véhicules pour les commissariats de proximité
 - 9.4. Acquisition d'un 4x4 pour le commissariat de proximité de Honnelles
 - 9.5. Acquisition d'appareils Airco mobiles
 - 9.6. Acquisition de matériel informatique
 - 9.7. Acquisition de matériel informatique – NWOW
10. Marchés publics de services – Mode de passation et conditions – Approbation
 - 10.1. Nettoyage des locaux 2023
 - 10.2. Nettoyage des vitres 2023
 - 10.3. Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés
 - 10.4. Logiciel de prise de rendez-vous en ligne
11. Marchés publics de fournitures – Stand expo – Mode de passation et conditions – Approbation
12. Marchés publics de travaux – Remplacement d'une caméra à Quiévrain – Approbation
13. Mobilité 2022-05 – Déclaration de vacance d'emplois



Police Locale

HUIS CLOS

14. Recours en justice – Constitution de partie civile – Autorisation d’ester
15. Personnel Calog – Mise à la retraite pour raison d’âge
16. Personnel opérationnel – Mise à la retraite pour raison d’âge

PUBLICATION

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.

DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE

Comptes 2013

Le Conseil de police a arrêté le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats relatifs à l’exercice budgétaire 2013.

Comptes 2014

Le Conseil de police a arrêté le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats relatifs à l’exercice budgétaire 2014.

Budget 2022 – Modification budgétaire n° 1

Le Conseil de police a arrêté la première modification au budget 2022 de la zone de police – services ordinaire et extraordinaire.

Versement d’un subside au Comité d’actions sociales

Le Conseil de police a décidé d’octroyer un subside de 1.000,00 € à l’Amicale Haupy, comité d’actions sociales de la zone de police.

Déclassement de matériel informatique

Le Conseil de police a décidé de déclasser du matériel informatique obsolète ou hors service.

Marchés publics – Accords-cadres

Le Conseil de police a décidé :

1. D'autoriser la zone de police à recourir à divers accords-cadres pour des acquisitions à financer sur le service ordinaire du budget 2023.
2. D'adhérer à l'accord-cadre Procurement 2022 R3 082 relatif à la création, à la distribution et à la gestion de chèques-repas électroniques octroyés aux membres du personnel de la police intégrée. Il autorise également la zone de police à communiquer certaines données personnelles nécessaires pour le processus d'établissement des chèques-repas.
3. De procéder à l'acquisition de 4 véhicules Ford Puma au prix unitaire de 42.310,59 € TVAC via l'accord-cadre 2021 R3 024 lot 14. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/743-52. Elle sera financée par emprunt – article 33002/961-51.
4. De procéder à l'acquisition d'un véhicule 4x4 VW Tiguan Life au prix de 56.167,09 € TVAC via l'accord-cadre 2021 R3 029 lot 44. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/743-52. Elle sera financée par emprunt – article 33002/961-51.
5. De procéder à l'acquisition de 5 appareils airco mobiles au prix total de 2.631,75 € TVAC via l'accord-cadre 2018 R3 077. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/741-98. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.
6. De procéder à l'acquisition de matériel informatique au prix total de 27.737,42 € TVAC via l'accord-cadre C-SMART de CIPAL. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/742-53. Elle sera financée par emprunt – article 33005/961-51.
7. De procéder à l'acquisition de matériel informatique spécifique aux nouvelles façons de travailler (NWoW) pour un montant total de 21.869,60 € TVAC via les accords-cadres FORCMS-GSM-112 17.0 et FORCMS-GSM-112 tablettes 9.0. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 33002/742-53. Elle sera financée par emprunt – article 33006/961-51.

Marchés publics de services – Mode de passation et conditions

Le Conseil de police a décidé passer les marchés de services suivants par procédure négociée sans publication préalable :

1. Nettoyage des locaux en 2023 – Montant estimé : 130.000,00 € TVAC – Article 330/125-06
2. Nettoyage des vitres en 2023 – Montant estimé : 7.000,00 € TVAC – Article 330/125-06
3. Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés (vente en ligne de matériel déclassé)
4. Logiciel de prise de rendez-vous en ligne – Montant estimé : 8.000,00 €. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 33001/742-53. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

Marchés publics de fournitures – Mode de passation et conditions

Le Conseil de police a décidé de passer un marché de fourniture du matériel nécessaire à la création d'un stand d'exposition par procédure négociée sans publication préalable. Le montant estimé de ce marché s'élève à 4.000,00 € TVAC. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 33002/744-51. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

Marchés publics de travaux – Remplacement d'une caméra à Quiévrain

Le Conseil de police autorise le remplacement d'une caméra de vidéosurveillance urbaine par la société Equans pour un montant de 3.546,46 € TVAC. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/744-51. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

Mobilité 2022-05 – Déclaration de vacance d'emplois

Le Conseil de police a déclaré vacants les emplois suivants dans le cadre du 5^{ème} cycle de mobilité de 2022 :

- 2 Calog C
- 1 Calog B
- 1 commissaire de police
- 1 inspecteur principal pour le service contrôle interne
- 3 inspecteurs pour le service d'intervention
- 2 inspecteurs pour le service de proximité
- 1 inspecteur pour le service de recherche
- 1 AGP moniteur maîtrise de la violence avec arme

Il a fixé le mode de sélection et la composition des commissions de sélection.

Recours en justice – Constitution de partie civile – Autorisation d'ester

Le Conseil autorise le Collège de police à faire appel aux services d'un avocat pour défendre les intérêts de la zone de police dans le cadre de faits de rébellion ayant entraîné un accident de travail.

Personnel Calog – Mise à la retraite pour raison d'âge

Le Conseil de police a admis un membre du personnel civil de la zone de police à la retraite à la date du 1^{er} novembre 2022.

Personnel opérationnel – Mise à la retraite pour raison d'âge

Le Conseil de police a admis un inspecteur de police à la retraite à la date du 1^{er} mars 2023.

Fait le 26 octobre 2022

Par le Collège de police,

Le Chef de corps,
Patrice DEGOBERT



Le Président,
Eric THIEBAUT



